

POLE ENFANCE ET SOLIDARITES
DIRECTION DE LA P.M.I. ET PROMOTION DE LA SANTE
JL/SC/2017
Affaire suivie par Sylvie CAMO-FERNANDES : Gestionnaire
Courriel : DPMI-accueils.individuels@valdemarne.fr
☎ 01.43.99.77.82.
☎ 01.43.99.77.88.

CSAFAM
9, Chemin du Patrouillard
60530 FRESNOY-EN-THELLE

A l'attention de Madame Nathalie DIORE
Secrétaire confédérale

Créteil, le 19 juillet 2017

Madame,

J'accuse réception de votre courrier en date du 6 juin 2017, dans lequel vous nous faites part de vos observations, suite à l'envoi aux assistants maternels agréés dans le Val-de-Marne, du guide intitulé « Sécurité et hygiène lors de l'accueil d'enfants chez les assistantes maternelles ».

Vous y évoquez le sous-titre « Les exigences du département » qui par ailleurs a fait l'objet de retour positif d'une association d'assistantes maternelles.

En effet, cette association nous a indiqué que ce guide est un élément positif pour les assistantes maternelles, car il permet de clarifier les exigences de la PMI envers celles-ci. Elle a apprécié aussi la souplesse du point de vue du département, basé sur la transparence et l'échange en qui concernent les regroupements d'assistantes maternelles.

Vous nous interpelée aussi sur notre positionnement sur l'administration des médicaments. La DPMI a suivi les consignes préconisées de prise de médicaments dans la circulaire du 27/09/2011, à savoir : « l'autorisation des parents, accompagnée de l'ordonnance médicale prescrivant le traitement, suffit à permettre aux assistantes maternelles d'administrer les médicaments requis aux enfants qu'elles gardent ».

La Direction de la P.M.I. a réalisé ce guide, afin de sécuriser et d'améliorer les pratiques professionnelles des assistantes maternelles. Il a aussi pour objectif, comme il a été demandé à plusieurs reprises à la DPMI par les représentantes élues à la Commission Consultative Paritaire Départementale, d'harmoniser les exigences des professionnels du Département du Val-de-Marne envers les assistantes maternelles.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

P/LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Et par délégation,
Le Directeur Adjoint de la Protection Maternelle et
Infantile et de la Promotion de la Santé

Docteur Jeanne LEHERICEY



Correspondance :
Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne
Immeuble la Pyramide
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et Promotion de la Santé
80, Avenue du Général de Gaulle
94054 Créteil cedex